

Le président

Monsieur Stéphane RAFFALLI
Vice-Président en charge de l'aménagement,
des grands projets, de l'habitat et du logement
505 place des Champs-Élysées
91080 EVRY COURCOURONNES

Evry Courcouronnes, le 5 juin 2025

Monsieur le Vice-Président,

Le 4 février 2025, le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Conformément à la réglementation en vigueur vous avez sollicité l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne et nous vous en remercions.

La CCI Essonne salue les orientations stratégiques définies dans le DOO de Grand Paris Sud en faveur du renforcement de l'attractivité économique du territoire. En effet, dans un contexte de sobriété foncière imposée par la loi Climat et Résilience et le Zéro Artificialisation Nette, la CCI Essonne apprécie l'attention portée à la préservation du foncier à vocation économique.

Concernant le DAACL, nous retenons plus particulièrement :

- L'accent mis sur le développement des commerces dans les centralités urbaines, dans un souci de maintien de la vitalité commerciale des centres-villes et des centres-bourgs ;
- Les conditions strictes pour l'implantation de nouvelles surfaces commerciales en périphérie ou dans le diffus, afin d'éviter la dispersion de l'offre commerciale et d'encourager la requalification des friches commerciales existantes ;
- L'interdiction de création de tout nouvel ensemble commercial de type galerie marchande ou centre commercial.

Avec des taux de vacance dépassant 20 % au sein de certains centres commerciaux selon notre base des locaux commerciaux essonniennes, la requalification de ces espaces est un enjeu fort pour le territoire afin de lutter contre l'apparition de friches commerciales. Nous agréons donc toutes mesures allant dans ce sens.

Au regard des éléments transmis, j'ai l'honneur de vous informer que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne émet un **avis favorable** sur le présent projet de SCoT de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick RAKOTOSON